

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

Marché 10244R. Habillement du personnel communautaire. Fourniture de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle. Protection des mains. Programmes 2010 à 2013. Avenant n°1

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La société MABEO INDUSTRIES est titulaire du marché de fournitures n°10244 R, notifié le 20 juillet 2010 et reconduit une fois sous le numéro 11021 R, concernant l'habillement du personnel communautaire – fourniture de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle – protection des mains – programmes 2010 à 2013.

Ce marché à bons de commande présente un montant minimum de 40 000 € hors taxe et un montant maximum de 135 000 € hors taxe.

Or, depuis la passation de ce marché destiné à répondre à une obligation réglementaire de protection de la santé des personnes placées sous la responsabilité de la Communauté urbaine de Bordeaux, le Centre de prévention des risques professionnels de la DRHDS doit faire face à plusieurs contraintes.

En effet, la hausse des matières premières et notamment du coton, composant de plusieurs articles actuellement particulièrement utilisés à la CUB, a eu pour conséquence une augmentation progressive des prix unitaires de plus de 5 %. Cette hausse aurait tendance à se poursuivre.

De plus, une évolution constante de la dotation vestimentaire, attribuée par métiers en fonction des risques auxquels les agents sont exposés, conduit à l'achat de produits plus techniques, qui se révèlent généralement plus onéreux.

Enfin, il est à noter une hausse des consommations depuis la passation du marché cité en objet. Ainsi, à titre d'exemple, la distribution de gants coton avec enduction nitrile est passée de 28600 paires en 2008 (année de référence pour la passation du marché), à 36 600 paires en 2010 et est estimée à plus de 38 000 paires d'ici la fin 2011.

Le montant maximum du marché actuel, soit 135 000 € HT devrait être atteint à la mi-octobre et ne suffira pas à couvrir les besoins d'ici janvier 2012.

Aussi, il est proposé de passer un avenant augmentant le seuil maximum de ce marché de 15%, portant ce montant maximum à 155 250 € HT, qui permettrait de continuer les achats jusqu'à mi-novembre 2011, le budget permettant de couvrir cette dépense complémentaire.

Cet avenant permettrait de ne pas être exposé à une rupture des équipements nécessaires à la protection des mains des personnes placées sous la responsabilité de la Communauté urbaine de Bordeaux.

En parallèle, un marché public de fournitures tenant compte de l'ensemble des besoins des différents services est en cours de publicité et devrait être notifié avant la fin de l'année 2011.

Il apparaît dès lors nécessaire :

- d'autoriser Mr le Président à signer l'avenant n°1 à intervenir,

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

Vu l'avis préalable favorable / défavorable de la CAO en date du jj/mm/aaaa concernant la passation d'un avenant entraînant une augmentation de 15% du montant maximum du marché n°10244R

Vu le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT

Vu le marché initial n°10244R,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

pour des motifs tenant à ne pas exposer les agents communautaires à une rupture des équipements nécessaires à leur protection, il est nécessaire de conclure un avenant au marché n°10244 R relatif à l'habillement du personnel communautaire – fourniture de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle – protection des mains – programmes 2010 à 2013 ;

cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie du marché initiale.

DECIDE

Article 1 :

Les termes du projet d'avenant n° 1 ci-annexé relatif au marché n°10244 R relatif à l'habillement du personnel communautaire – fourniture de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle – protection des mains – programmes 2010 à 2013 sont approuvés.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n° 1 ci-annexé relatif au marché n°10244 R relatif à l'habillement du personnel communautaire – fourniture de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle – protection des mains – programmes 2010 à 2013.

Article 3 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 011 compte 60636 CRB GB00, sous fonction 0200.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 SEPTEMBRE 2011**

**PUBLIÉ LE : 28 SEPTEMBRE
2011**

M. JEAN-MARC GAÜZERE